

SEMESTRE 3	CM	Coef.	TD	Coef.	Crédits	Type	Examens session 1		Examens session 2	
					20		Nature	Durée	Nature	Durée
<b>UE TRONC COMMUN</b>					<b>10</b>					
INTRO GENERALE AU DROIT DE L'ENV.	13				10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2		
LES ACTEURS DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ENV.	13			OBLIGATOIRE						
L'ADMINISTRATION ET LES ACTEURS DU DROIT DE L'ENV. : L'EX FRS	13			OBLIGATOIRE						
LES PRINCIPES GENERAUX DU DROIT INTERNATIONAL DE L'ENV. ET UN EX : LE PRINCIPE DE PRECAUTION	13			OBLIGATOIRE						
LES PRINCIPES GENERAUX DU DROIT DE L'ENV.	13			OBLIGATOIRE						
L'INFO, LA PARTICIPATION ET L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	13			OBLIGATOIRE						
LE DROIT DE L'ENV. ET LA CEDH	13			OBLIGATOIRE						
<b>DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>					<b>10</b>					
L'AIR ET LES CLIMATS	26				10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2		
L'ENVIRONNEMENT MARIN ET COTIER	26			OBLIGATOIRE						
LES COURS D'EAUX ET LES LACS INTERNATIONAUX	26			OBLIGATOIRE						
<b>ou</b>										
<b>DROIT COMPARÉ : LE DROIT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT</b>					<b>10</b>					
LA PROTECTION DE LA NATURE	26				10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2		
LES POLLUTIONS	26			OBLIGATOIRE						
LA RESPONSABILITE	26			OBLIGATOIRE						

<b>SEMESTRE 4</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>40</b>	<b>Type</b>
-------------------	-----------	-----------	-----------	-------------

<b>UE DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>10</b>
--	-----------

LES SOLS ET LA DESERTIFICATION	13				10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2
LA BIODIVERSITE	13					OBLIGATOIRE		
LES DECHETS	13					OBLIGATOIRE		
LE COMMERCE INTERNATIONAL	13					OBLIGATOIRE		
LA RESPONSABILITE INTERNATIONALE EN MATIERE D'ENV.	13					OBLIGATOIRE		
LE DROIT REGIONAL DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		

<b>UE DROIT COMPARÉ DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>10</b>
--	-----------

APPROCHE COMPAREE DES DROITS	13				10	OBLIGATOIRE	Devoir portant sur l'ensemble de l'unité	Pas de session 2
DROIT SENEGALAIS DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		
DROIT TUNISIEN DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		
DROIT BRESILIEN DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		
DROIT MALIEN DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		
DROIT QUEBECOIS DE L'ENV.	13					OBLIGATOIRE		

<b>UE RECHERCHE</b>	<b>20</b>
---------------------	-----------

MÉMOIRE					20	OBLIGATOIRE				
---------	--	--	--	--	----	-------------	--	--	--	--

PARTICIPATION A PROJETS DE RECHERCHE						FACULTATIF				
--------------------------------------	--	--	--	--	--	------------	--	--	--	--